

Jean-Pierre Sueur est intervenu à de nombreuses reprises cette semaine au Sénat dans le débat sur la réforme territoriale.

Premier intervenant du groupe socialiste dans le débat général, il a également défendu la motion référendaire et a pris la parole à plusieurs reprises dans le débat sur les premiers amendements au texte.

Quelques points marquants dans ses prises de parole :

- « Un texte confus, tordu et dangereux » :

Jean-Pierre Sueur a dénoncé la grande confusion engendrée par la création du « conseiller territorial », à la fois élu « régional et départemental », prélude à la « fusion des deux entités », qui serait élu selon un mode de scrutin à un tour, « incompréhensible », et sur lequel on ne dispose pas des « données indispensables », « en particulier le nombre de conseillers territoriaux qu'il y aurait dans chaque département et chaque région ».

- « Le scotch du Capitaine Haddock ».

« Le conseiller territorial n'a jamais été demandé par aucune association d'élus dans notre pays – a dit Jean-Pierre Sueur en s'adressant aux sénateurs de la majorité –. Cet élu qui serait à la fois conseiller général et régional, vous n'y croyez pas vous-mêmes. Cela se voit. Cela vous gêne. Mais vous n'osez pas vous y opposer. C'est comme le scotch du Capitaine Haddock. Vous n'en voulez pas, mais vous ne vous réussez pas à vous en débarrasser ! ».

- « Une cantonalisation de la Région » et « La République des ronds-points ».

Jean-Pierre Sueur a eu un débat avec Gérard Longuet qui avait déclaré : « Si on avait dépensé la moitié des sommes affectées aux ronds-points au développement technologique, nous serions les champions du monde ». M. Sueur lui a répondu « Vous avez raison, mais avec votre réforme vous allez cantonaliser les Régions. Chaque élu cantonal viendra demander à la Région des réalisations pour son territoire. Ce sera la République des ronds-points. Au contraire, nous voulons, nous, des régions fortes, ayant les moyens d'œuvrer pour le développement économique, universitaire, scientifique et technologique dans le contexte européen et international ». Jean-Pierre Sueur a par ailleurs critiqué la logique « recentralisatrice » qui apparaît dans « maints articles du projet de loi ».

- « Un plat de lentilles avec peu de lentilles ».

Alors que le gouvernement a refusé tout amendement sur le régime électoral des conseillers territoriaux, au motif que ce serait l'objet d'un futur projet de loi, il a dérogé à ce principe pour un amendement de M. Nicolas About (centriste)... qui reprend en fait... le projet électoral du gouvernement. M. Sueur a dit au gouvernement « La méthode est choquante. Vous faites un cas particulier pour M. About qui reçoit un plat de lentilles ». « Mais, M. About – a-t-il ajouté – c'est un plat où il y a peu de lentilles ! ».

- Parité.

Jean-Pierre Sueur soutenu des amendements pour maintenir dans les Régions un mode de scrutin instaurant la parité (ce qui ne serait pas le cas avec les « conseillers territoriaux ») et renforçant la parité dans les conseils municipaux des communes de moins de 3500 habitants.

.